

# PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2023-2028

SECRÉTARIAT

DU CONSEIL DU TRÉSOR

Cette publication a été réalisée par la Direction de la planification  
et de la performance organisationnelle  
en collaboration avec la Direction des communications.

Une version adaptée de ce document est offerte en ligne.  
Si vous éprouvez des difficultés techniques, veuillez communiquer  
avec le Secrétariat du Conseil du trésor au [communication@sct.gouv.qc.ca](mailto:communication@sct.gouv.qc.ca).

Pour plus d'information :

Direction des communications  
du Secrétariat du Conseil du trésor  
2<sup>e</sup> étage, secteur 800  
875, Grande Allée Est  
Québec (Québec) G1R 4Y8

Téléphone : 418 643-1529  
Courriel : [communication@sct.gouv.qc.ca](mailto:communication@sct.gouv.qc.ca)  
Site Web : [www.tresor.gouv.qc.ca](http://www.tresor.gouv.qc.ca)

Dépôt légal – octobre 2023  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
ISBN 978-2-550-96214-4 (version électronique)

Tous droits réservés pour tous les pays.  
© Gouvernement du Québec – 2023

# MESSAGE DU SECRÉTAIRE DU CONSEIL DU TRÉSOR



Avec l'adoption de son Plan de développement durable 2023-2028, le Secrétariat du Conseil du trésor concrétise son adhésion à la vision de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028 de faire du Québec une société plus juste et prospère, garantissant aux Québécoises et aux Québécois un milieu de vie sain et sécuritaire ainsi qu'un patrimoine naturel et culturel protégé.

Fort de sept mesures structurantes, ce plan permettra au Secrétariat de contribuer à l'atteinte des objectifs de la Stratégie en utilisant les leviers dont il dispose et en travaillant de concert avec les parties prenantes.

Grâce à son personnel engagé et dévoué, le Secrétariat veillera à ce que tous les efforts soient déployés pour assurer une contribution positive à l'effort collectif en matière de développement durable.

**Patrick Dubé**

Québec, octobre 2023

# TABLE DES MATIÈRES

|                                                                                                                                            |           |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>L'ORGANISATION EN BREF .....</b>                                                                                                        | <b>1</b>  |
| Mission .....                                                                                                                              | 1         |
| Vision .....                                                                                                                               | 2         |
| Valeurs .....                                                                                                                              | 2         |
| Quelques données clés.....                                                                                                                 | 3         |
| Contributions de l'organisation au développement durable<br>par le biais de politiques publiques .....                                     | 4         |
| Contexte externe .....                                                                                                                     | 6         |
| Contexte interne .....                                                                                                                     | 6         |
| <b>PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE .....</b>                                                                                        | <b>8</b>  |
| <b>Action 1</b> : Évaluer la durabilité des interventions structurantes du Secrétariat.....                                                | 8         |
| <b>Action 2</b> : Accroître la part des acquisitions responsables du Secrétariat.....                                                      | 9         |
| <b>Action 3</b> : Contribuer à accroître les achats québécois et responsables<br>des organismes publics .....                              | 10        |
| <b>Action 4</b> : Accroître la performance environnementale des systèmes<br>numériques du Secrétariat.....                                 | 11        |
| <b>Action 5</b> : Inscrire le Secrétariat au programme de reconnaissance<br>ICI on recycle +.....                                          | 12        |
| <b>Action 6</b> : Réduire les émissions de GES du parc de véhicules<br>légers du Secrétariat.....                                          | 13        |
| <b>Action 7</b> : Inciter le personnel du Secrétariat à considérer le covoiturage<br>comme solution de rechange au voiturage en solo ..... | 14        |
| <b>TABLEAU SYNOPTIQUE.....</b>                                                                                                             | <b>15</b> |

# L'ORGANISATION EN BREF

## Mission

Le Secrétariat du Conseil du trésor (Secrétariat) est l'appareil administratif du Conseil du trésor. Il soutient les activités de celui-ci et assiste sa présidente dans l'exercice de ses fonctions ainsi que le gouvernement dans ses responsabilités d'employeur. Il appuie et encadre les ministères et les organismes du secteur public dans la mise en œuvre des orientations gouvernementales en matière de gestion des ressources de l'État ainsi que de performance.

Le Conseil du trésor est un comité permanent du Conseil des ministres. Il se compose de cinq ministres, dont sa présidente, madame Sonia LeBel, qui est également ministre responsable de l'Administration gouvernementale. Le Conseil du trésor exerce les fonctions et les pouvoirs qui lui sont conférés par la *Loi sur l'administration publique* (RLRQ, chapitre A-6.01), par d'autres lois ou par le gouvernement.

## Principales fonctions

Le Secrétariat apporte son soutien au Conseil du trésor en vue, notamment :

- de préparer annuellement le budget de dépenses, en tenant compte des particularités de chacun des ministères et des organismes, de s'assurer de la cohérence de ce dernier avec la politique budgétaire du gouvernement et d'en réaliser le suivi;
- de proposer annuellement au gouvernement un plan des investissements publics en infrastructures portant sur 10 années incluant l'utilisation des investissements réalisés, pour dépôt à l'Assemblée nationale;
- d'assister le gouvernement dans son rôle d'employeur du personnel de la fonction publique;
- d'agir, par l'entremise du Bureau de la négociation gouvernementale, à titre de coordonnateur des négociations de l'administration publique;

- de veiller à une bonne gouvernance et d'encadrer la gestion des ressources humaines et financières ainsi que la gestion contractuelle;
- d'élaborer un encadrement optimal des marchés publics, de veiller à son application et à son évolution, et d'accompagner les acteurs du domaine;
- de faire des recommandations au gouvernement sur les demandes et les projets présentés par les ministères et les organismes ainsi que sur les politiques et les orientations gouvernementales en matière de gestion budgétaire et financière;
- de veiller à l'application du cadre de gestion axée sur les résultats par les ministères et les organismes, notamment par l'utilisation de données opérationnelles et d'indicateurs de performance qui permettent de mesurer le degré d'atteinte des engagements publics, et d'en assurer l'évolution.

## Vision

Partenaire de réussite d'une administration publique performante et innovante reconnue pour l'excellence de ses pratiques et l'expertise de ses équipes.

## Valeurs

### Le sens de l'État

Le personnel du Secrétariat considère prioritairement l'intérêt et le bien commun dans l'exercice de ses fonctions.

### La rigueur

Le personnel du Secrétariat fait preuve d'attention, de précision, d'exactitude et d'objectivité dans l'accomplissement de son travail, et ce, dans le respect des plus hauts standards de qualité.

## La collaboration

Le personnel du Secrétariat fait preuve d'écoute et d'ouverture, privilégie les échanges entre les collègues et les partenaires et favorise le travail d'équipe.

Le Secrétariat adhère également aux valeurs de l'administration publique québécoise : la compétence, l'intégrité, l'impartialité, la loyauté et le respect.

## Quelques données clés



**727<sup>1</sup>**

Effectifs du Secrétariat  
au 1<sup>er</sup> avril 2023



**44<sup>2</sup>**

Contrats de 25 000 \$  
et plus conclus  
en 2021-2022

**16,8 M\$<sup>3</sup>**

Valeur totale des  
contrats de 25 000 \$  
et plus conclus  
en 2021-2022

1. Données extraites d'une base de données gouvernementale au 3 avril 2023.

2. Secrétariat du Conseil du trésor, *Portrait personnalisé des activités contractuelles des organismes publics 2021-2022*, page 5.

3. Secrétariat du Conseil du trésor, *Portrait personnalisé des activités contractuelles des organismes publics 2021-2022*, page 5.

# Contributions de l'organisation au développement durable par le biais de politiques publiques

| Nom du document organisationnel                                                            | Orientation/objectif du document organisationnel                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Lien avec la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028                                                                                                                                                |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Stratégie gouvernementale des marchés publics                                              | <p><b>Premier but</b> : Des marchés publics dynamiques, reflétant les priorités gouvernementales</p> <p><b>Objectif 1.2</b> : Accroître les acquisitions responsables</p> <p><b>Troisième but</b> : Des marchés publics plus accessibles aux entreprises québécoises</p> <p><b>Objectif 3.1</b> : Augmenter le nombre de soumissionnaires provenant du Québec</p> <p><b>Objectif 3.2</b> : Augmenter la proportion des contractants provenant des régions du Québec</p> | <p>Contribue à l'atteinte des objectifs :</p> <p><b>5.4.</b> Utiliser les marchés publics comme levier de croissance durable</p> <p><b>5.9.</b> Soutenir les réseaux parapublics dans la transition socio-écologique</p> |
| <i>Loi sur les contrats des organismes publics</i>                                         | <b>Section V</b> : Développement durable (art. 14.6 à 14.9)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | <p>Contribue à l'atteinte des objectifs :</p> <p><b>5.4.</b> Utiliser les marchés publics comme levier de croissance durable</p> <p><b>5.9.</b> Soutenir les réseaux parapublics dans la transition socio-écologique</p> |
| Orientations en matière de planification stratégique dans l'Administration gouvernementale | <p><b>Section 5</b> : Contenu du plan stratégique</p> <p><b>Point 14</b> : Afin de favoriser la qualité des plans stratégiques, un plan stratégique doit prendre la forme et intégrer les éléments et renseignements suivants : [...]</p> <p><b>h)</b> la prise en compte des enjeux relatifs au développement durable</p>                                                                                                                                              | <p>Contribue à l'atteinte de l'objectif :</p> <p><b>5.1.</b> Placer le développement durable au centre des décisions du gouvernement</p>                                                                                 |

| Nom du document organisationnel                                                                 | Orientation/objectif du document organisationnel                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Lien avec la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028                                                                                                                                         |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Guide de rédaction des normes de programmes d'aide financière                                   | La section « Prise en compte des principes de développement durable » rappelle les obligations prévues à la <i>Loi sur le développement durable</i> et invite les ministères et les organismes à prendre contact avec le Bureau de coordination du développement durable du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs pour obtenir de l'information à cet égard. | Contribue à l'atteinte de l'objectif :<br><br><b>5.1.</b> Placer le développement durable au centre des décisions du gouvernement                                                                                 |
| Plan stratégique 2023-2027 du Secrétariat du Conseil du trésor                                  | <b>Objectif 3 :</b> Tirer profit du levier économique des marchés publics pour favoriser l'achat québécois et le développement durable<br><b>Indicateur 3.1 :</b> Pourcentage des acquisitions québécoises et responsables des organismes publics                                                                                                                                                                             | Contribue à l'atteinte des objectifs :<br><br><b>5.4.</b> Utiliser les marchés publics comme levier de croissance durable<br><br><b>5.9.</b> Soutenir les réseaux parapublics dans la transition socio-écologique |
| Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2023-2024 du Secrétariat du Conseil du trésor | Toutes les actions                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Contribue à l'atteinte de l'objectif :<br><br><b>3.2.</b> Valoriser l'égalité et la diversité de notre société                                                                                                    |
| Politique sur la gestion documentaire du Secrétariat du Conseil du trésor                       | <b>Objectif 2 :</b> Rationaliser l'utilisation des locaux, des équipements et des espaces de stockage numérique par la gestion efficace de la masse documentaire, notamment par l'application des règles du calendrier de conservation et en privilégiant le transfert des contenus sur papier vers des supports électroniques                                                                                                | Contribue à l'atteinte de l'objectif :<br><br><b>5.5.</b> Effectuer une transformation numérique gouvernementale responsable                                                                                      |

## Contexte externe

Les contraintes externes qui influencent l'environnement dans lequel manœuvre le Secrétariat peuvent avoir, directement ou indirectement, une conséquence sur ses interventions ainsi que sur sa performance globale.

Au cours des dernières années, les acquisitions gouvernementales ont connu différentes perturbations, dont l'instabilité des chaînes d'approvisionnement tant à l'échelle locale qu'à l'échelle internationale, la fragilité de l'économie, la pénurie de matériaux et la fluctuation importante des prix, la vulnérabilité d'approvisionnement dans différents secteurs névralgiques tels que celui des équipements de protection individuelle dans le domaine de la santé, etc.

Ce contexte très particulier a démontré l'importance pour le gouvernement de pouvoir compter sur une économie résiliente. C'est ainsi qu'il a souhaité donner l'exemple en faisant de l'achat québécois une priorité, afin de réduire sa dépendance aux marchés extérieurs tout en créant de la richesse au Québec.

Différentes initiatives ont ainsi été lancées par le gouvernement, telles que la Stratégie gouvernementale des marchés publics qui, au terme de son déploiement en 2025-2026, vise une augmentation de 1,5 milliard de dollars pour les acquisitions de biens québécois. Par ailleurs, de nouvelles dispositions ont été introduites dans la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, chapitre C-65.1), qui encadre l'octroi des contrats des organismes publics assujettis, pour notamment y inclure l'utilisation des contrats publics comme outil de développement économique du Québec et de ses régions.

Ces nouveaux mécanismes sont également l'occasion de promouvoir d'autres priorités gouvernementales, ce qui marque un virage en matière de marchés publics. La volonté de se tourner résolument vers les acquisitions responsables a d'ailleurs été inscrite dans le cadre normatif, tout comme le recours à des stratégies d'acquisitions innovantes pour les organismes publics et l'acquisition de produits et de services novateurs pour répondre à leurs besoins.

## Contexte interne

Le contexte interne du Secrétariat et son large domaine d'activité lui donnent une multitude de leviers propices au renforcement de sa contribution au développement durable et à la réalisation de son plan d'action. L'organisation dispose d'un personnel dévoué, impliqué et engagé dans l'accomplissement des différents engagements ministériels relatif à la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028 (SGDD).

Par conséquent, le Secrétariat est résolu à placer le développement durable au centre de ses décisions, notamment par l'évaluation structurée des multiples répercussions de ses interventions sous l'angle de la durabilité. L'évaluation de la durabilité des actions porteuses de l'organisation est réalisée de manière à déterminer les principaux enjeux et les risques associés à ces interventions, à prendre en compte les principes de développement durable et à apporter des correctifs s'il s'avère pertinent de le faire.

Dans un autre ordre d'idées, le lancement de la Stratégie gouvernementale des marchés publics a eu un effet significatif sur la gestion interne du Secrétariat, notamment pour le volet des acquisitions responsables. Le processus de gestion contractuelle a évolué afin de bien identifier les défis et les occasions de contracter avec des prestataires de services en tenant compte d'indicateurs environnementaux, sociaux et économiques.

En matière de transformation numérique responsable, le Secrétariat poursuit ses efforts dans la réalisation d'initiatives durables, notamment par le déploiement de nouveaux outils en infonuagique. De plus, les équipes de développement prévoient intégrer des pratiques plus agiles en utilisant des approches novatrices, dont la méthode de gestion *Lean management*. Toutes ces actions contribuent à instaurer de meilleures pratiques écoresponsables au sein de l'organisation. La mise en place de nouveaux outils en gestion documentaire et le travail en continu pour un virage sans papier permettent une meilleure utilisation des locaux et une diminution du gaspillage.

La performance de la gestion des matières résiduelles est une responsabilité partagée entre la Société québécoise des infrastructures et les ministères locataires. Conséquemment, le Secrétariat souhaite mettre en place des actions structurantes en ce qui a trait à l'optimisation du traitement des matières résiduelles et ainsi être reconnu par le programme ICI on recycle +, parrainé par l'organisme RECYC-QUÉBEC.

La réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) est un défi prioritaire identifié par la nouvelle SGDD. C'est pourquoi le Secrétariat considère l'accélération de la transition vers des véhicules plus respectueux de l'environnement dans le parc gouvernemental comme une mesure essentielle, conformément à la politique d'acquisition de véhicules du gouvernement.

Enfin, en ce qui concerne les solutions de rechange au voiturage en solo comme mode de déplacement de ses employés, le Secrétariat encourage la diminution du nombre de véhicules sur les voies de circulation et la réduction de la pression exercée sur ses infrastructures de stationnement, et favorise une approche davantage axée sur la durabilité et l'efficacité en matière de mobilité

# PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



## Action 1 : Évaluer la durabilité des interventions structurantes du Secrétariat

Le Secrétariat s'engage à évaluer la durabilité des interventions ciblées par la SGDD<sup>4</sup>. Parmi celles-ci, on retrouve la planification stratégique, toutes interventions menant à un mémoire au Conseil des ministres ou encore celles jugées structurantes au sein de l'organisation.

L'évaluation de la durabilité de ces interventions, réalisée avec les outils fournis par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, permettra d'établir les possibilités et les risques associés à ces actions en ce qui a trait aux principes de développement durable et d'apporter des correctifs, le cas échéant.

| Numéro du sous-objectif de la SGDD                              | Indicateur (mesure de départ)                                                                           | Cible 2023-2024 | Cible 2024-2025 | Cible 2025-2026 | Cible 2026-2027 | Cible 2027-2028 |
|-----------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| 5.1.1. Évaluer la durabilité des interventions gouvernementales | Proportion des interventions structurantes ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité (S. O.) | 60 %            | 70 %            | 80 %            | 90 %            | 100 %           |

4. Gouvernement du Québec, *Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028*, page 60.



## Action 2 : Accroître la part des acquisitions responsables du Secrétariat

Afin d'augmenter le nombre d'acquisitions du Secrétariat qui intègrent des composantes responsables, des formations et des autoformations sont suivies régulièrement par les intervenants en acquisition de l'organisation.

De plus, des démarches de sensibilisation sont réalisées auprès des différents sous-secrétariats au début du processus contractuel, afin d'identifier les critères pertinents à intégrer à l'appel d'offres ou au contrat. Ces démarches de sensibilisation sont également réalisées auprès des adjudicataires, avant la publication d'un contrat sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec, dans le but d'assurer la mise à jour des informations liées à chaque prestataire de services ou fournisseur. Cette mise à jour permet d'augmenter le nombre de critères d'acquisitions responsables du Secrétariat autant lors de la publication d'un appel d'offres que lors de la publication d'un contrat.

| Numéro du sous-objectif de la SGDD                     | Indicateur (mesure de départ)                                                                            | Cible 2023-2024 | Cible 2024-2025 | Cible 2025-2026 | Cible 2026-2027 | Cible 2027-2028 |
|--------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| 5.4.1. Accroître la part des acquisitions responsables | Pourcentage des acquisitions du Secrétariat intégrant des composantes responsables<br>(2 % en 2022-2023) | 20 %            | 25 %            | 35 %            | 45 %            | 50 %            |



## Action 3 : Contribuer à accroître les achats québécois et responsables des organismes publics

Le Secrétariat a comme objectif de contribuer à accroître les achats québécois et responsables des organismes publics avec la Stratégie gouvernementale des marchés publics et grâce à des modifications récentes apportées à la *Loi sur les contrats des organismes publics*. La Stratégie gouvernementale des marchés publics s'adresse à plus de 400 organismes publics de l'Administration gouvernementale ainsi que du réseau de la santé et des services sociaux, du réseau de l'éducation et de l'enseignement supérieur et de leurs filiales.

L'acquisition responsable repose sur la prise en compte de facteurs environnementaux, sociaux et économiques au moment de définir le besoin visé par une acquisition publique. Bien souvent, ces facteurs sont intrinsèquement liés à l'achat québécois. Par exemple, un service alimentaire qui offre des aliments produits localement peut contribuer à la réduction des émissions de GES.

| Numéro du sous-objectif de la SGDD                                                                                                                | Indicateur (mesure de départ)                                                                                        | Cible 2023-2024 | Cible 2024-2025 | Cible 2025-2026 | Cible 2026-2027 | Cible 2027-2028 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| <b>5.4.1.</b> Accroître la part des acquisitions responsables<br><b>5.9.3.</b> Accroître la part des acquisitions responsables des établissements | Pourcentage des acquisitions québécoises et responsables des organismes publics<br>(30 % en 2022-2023 <sup>5</sup> ) | 35 %            | 40 %            | 45 %            | 50 %            | ≥ 50 %          |

5. Donnée provisoire.



## Action 4 : Accroître la performance environnementale des systèmes numériques du Secrétariat

De manière à augmenter ses efforts dans la mise en place de pratiques écoresponsables et à accroître sa performance environnementale, le Secrétariat souhaite se doter d'une stratégie et d'un plan d'action relatifs à l'évaluation de la durabilité de ses systèmes numériques. Cette stratégie et ce plan d'action comporteront différentes initiatives, dont la diminution du remplacement des équipements informatiques ainsi que l'élimination du papier. Ces actions feront l'objet d'un suivi rigoureux, et ce, dans le but de participer à l'effort gouvernemental et d'augmenter l'indice de maturité numérique responsable du Secrétariat.

| Numéro du sous-objectif de la SGDD                                                       | Indicateur (mesure de départ)                                                     | Cible 2023-2024 | Cible 2024-2025 | Cible 2025-2026 | Cible 2026-2027 | Cible 2027-2028 |
|------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| 5.5.1. Accroître la performance environnementale des systèmes numériques gouvernementaux | Indice de maturité numérique responsable du Secrétariat<br>(16,67 % en 2022-2023) | 22 %            | 26 %            | 32 %            | 42 %            | 60 %            |



## Action 5 : Inscrire le Secrétariat au programme de reconnaissance ICI on recycle +

En matière de performance de la gestion des matières résiduelles, le Secrétariat a déjà entrepris des actions de réduction à la source, de réemploi, de recyclage, et de communication afin de donner une plus grande visibilité à la gestion des matières résiduelles. Ces actions seront davantage encadrées à la suite de l'obtention de l'attestation Performance du programme de reconnaissance ICI on recycle +, parrainé par l'organisme RECYC-QUÉBEC. En effet, cette démarche permettra de bénéficier d'un service d'accompagnement afin d'assurer la durabilité des actions au sein des locaux du Secrétariat.

| Numéro du sous-objectif de la SGDD                                     | Indicateur (mesure de départ)                                                                                                            | Cible 2023-2024 | Cible 2024-2025 | Cible 2025-2026 | Cible 2026-2027 | Cible 2027-2028 |
|------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| 5.7.1. Accroître la performance de la gestion des matières résiduelles | Proportion des employés dont le port d'attache est attesté <i>Performance</i> du programme de reconnaissance ICI on recycle +<br>(S. O.) | 90 %            | 90 %            | 90 %            | 95 %            | 95 %            |



## Action 6 : Réduire les émissions de GES du parc de véhicules légers du Secrétariat

Le Secrétariat considère l'accélération de la transition vers des véhicules plus respectueux de l'environnement dans le parc gouvernemental comme une mesure essentielle, conformément à la politique d'acquisition de véhicules du gouvernement.

Afin d'atteindre cet objectif, des initiatives de sensibilisation seront d'abord mises en place pour informer les parties prenantes concernées et les aider à atteindre les cibles définies. Ces initiatives pourront se traduire de façon concrète par une diminution des GES ou de la consommation de carburant des véhicules utilisés par le Secrétariat.

| Numéro du sous-objectif de la SGDD                                                  | Indicateur (mesure de départ)                                                                                                                                         | Cible 2023-2024 | Cible 2024-2025 | Cible 2025-2026 | Cible 2026-2027 | Cible 2027-2028 |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| 5.8.1. Réduire les émissions de GES du parc de véhicules légers et lourds de l'État | Réduction des émissions de GES et de la consommation de carburant des véhicules utilisés par le Secrétariat<br>(42,9 t éq. CO <sub>2</sub> <sup>6</sup> en 2021-2022) | 5 %             | 7,5 %           | 10 %            | 12,5 %          | 15 %            |

6. Dernière collecte de données énergétiques 2021-2022, Bureau de la transition climatique et énergétique. Cette reddition de comptes est produite entre octobre et décembre de chaque année pour l'année financière précédente.



## Action 7 : Inciter le personnel du Secrétariat à considérer le covoiturage comme solution de rechange au voiturage en solo

Selon un sondage effectué en 2018 auprès des employés de l'État par l'Association des centres de gestion des déplacements du Québec pour le compte du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, le voiturage en solo constitue le deuxième mode de déplacement le plus utilisé après le transport collectif. Le Secrétariat propose de mettre en place une action visant à promouvoir le covoiturage en tant que solution de mobilité.

Afin de faciliter et d'organiser cette initiative, une plateforme consacrée au covoiturage sera adoptée. Cette plateforme permettra le réseautage des employés du 875, Grande Allée Est, à Québec, favorisant ainsi la mise en relation des conducteurs et des passagers et la réduction du nombre de véhicules circulant sur les routes.

| Numéro du sous-objectif de la SGDD                                                                                                                 | Indicateur (mesure de départ)                                 | Cible 2023-2024 | Cible 2024-2025 | Cible 2025-2026 | Cible 2026-2027 | Cible 2027-2028 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| <b>5.8.2.</b> Accroître la part modale du transport actif, du transport collectif et des solutions de rechange à l'autosolo des employés de l'État | Nombre d'utilisateurs de la plateforme de covoiturage (S. O.) | 10 utilisateurs | 35 utilisateurs | 40 utilisateurs | 45 utilisateurs | 50 utilisateurs |

# TABLEAU SYNOPTIQUE

| Numéro du sous-objectif de la SGDD                                                                                                          | Action                                                                                                             | Indicateur<br>(mesure de départ)                                                                                                                                      | Cible<br>2023-2024 | Cible<br>2024-2025 | Cible<br>2025-2026 | Cible<br>2026-2027 | Cible<br>2027-2028 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| 5.1.1. Évaluer la durabilité des interventions gouvernementales                                                                             | 1. Évaluer la durabilité des interventions structurantes du Secrétariat                                            | Proportion des interventions structurantes ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité<br>(S. O.)                                                            | 60 %               | 70 %               | 80 %               | 90 %               | 100 %              |
| 5.4.1. Accroître la part des acquisitions responsables                                                                                      | 2. Accroître la part des acquisitions responsables du Secrétariat                                                  | Pourcentage des acquisitions du Secrétariat intégrant des composantes responsables<br>(2 % en 2022-2023)                                                              | 20 %               | 25 %               | 35 %               | 45 %               | 50 %               |
| 5.4.1. Accroître la part des acquisitions responsables<br>5.9.3. Accroître la part des acquisitions responsables des établissements         | 3. Contribuer à accroître les achats québécois et responsables des organismes publics                              | Pourcentage des acquisitions québécoises et responsables des organismes publics<br>(30 % en 2022-2023 <sup>7</sup> )                                                  | 35 %               | 40 %               | 45 %               | 50 %               | ≥ 50 %             |
| 5.5.1. Accroître la performance environnementale des systèmes numériques gouvernementaux                                                    | 4. Accroître la performance environnementale des systèmes numériques du Secrétariat                                | Indice de maturité numérique responsable du Secrétariat<br>(16,67 % en 2022-2023)                                                                                     | 22 %               | 26 %               | 32 %               | 42 %               | 60 %               |
| 5.7.1. Accroître la performance de la gestion des matières résiduelles                                                                      | 5. Inscrire le Secrétariat au programme de reconnaissance ICI on recycle +                                         | Proportion des employés dont le port d'attache est attesté Performance du programme de reconnaissance ICI on recycle +<br>(S. O.)                                     | 90 %               | 90 %               | 90 %               | 95 %               | 95 %               |
| 5.8.1. Réduire les émissions de GES du parc de véhicules légers et lourds de l'État                                                         | 6. Réduire les émissions de GES du parc de véhicules légers du Secrétariat                                         | Réduction des émissions de GES et de la consommation de carburant des véhicules utilisés par le Secrétariat<br>(42,9 t éq. CO <sub>2</sub> <sup>8</sup> en 2021-2022) | 5 %                | 7,5 %              | 10 %               | 12,5 %             | 15 %               |
| 5.8.2. Accroître la part modale du transport actif, du transport collectif et des solutions de rechange à l'autosolo des employés de l'État | 7. Inciter le personnel du Secrétariat à considérer le covoiturage comme solution de rechange au voiturage en solo | Nombre d'utilisateurs de la plateforme de covoiturage<br>(S. O.)                                                                                                      | 10 utilisateurs    | 35 utilisateurs    | 40 utilisateurs    | 45 utilisateurs    | 50 utilisateurs    |

7. Donnée provisoire.

8. Dernière collecte de données énergétiques 2021-2022, Bureau de la transition climatique et énergétique. Cette reddition de comptes est produite entre octobre et décembre de chaque année pour l'année financière précédente.

